

GRILLE TARIFAIRE 2023

Location :

Honoraires logement d'habitation nus ou meublée (avec négociation).

Pour le propriétaire / bailleur :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, et rédaction du bail :
 - 5 % du loyer annuel hors charges, plafonné à 8 € / m²
- Etat des lieux :
 - Studio au T2 : 100 € TTC
 - Du T3 au T4 : 120 € TTC
 - Du T5 et plus : 150 € TTC
- Frais d'entremise : 20 € TTC

Pour le locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, et rédaction du bail :
 - 5 % du loyer annuel hors charges, plafonné à 8 € / m²
- Etat des lieux :
 - Studio au T2 : 100 € TTC
 - Du T3 au T4 : 120 € TTC
 - Du T5 et plus : 150 € TTC

Honoraires rédaction actes (sans négociation).

- Rédaction bail : Forfait 240 € TTC à la charge du bailleur
- Etat des lieux : Forfait 240 € TTC à la charge du bailleur
- Renouvellement ou avenant au bail de location : 120 € TTC à la charge du demandeur

GRILLE TARIFAIRE 2023

Transaction :

Barème honoraires de vente :

A la charge de l'acquéreur :

- Pour la vente d'un appartement, maison ou immeuble :
 - de 0 € à 116 999 € => Forfait à 5 000 € TTC
 - de 117 000 € à 500 000 € => 4.2 % du prix net vendeur (TTC)
 - de 500 001 € à 700 000 € => 4.0 % du prix net vendeur (TTC)
 - de 700 001 € à 1 000 000 € => 3.5 % du prix net vendeur (TTC)
- Pour la vente d'un parking ou garage : Forfait à 2 500 € TTC
- Pour la vente d'un terrain à bâtir : 4.2 % du prix net vendeur (TTC)
- Pour la vente d'un foncier : 7 % (TTC)